

Iriscare, fruit d'une logique kafkaïenne

Depuis le 1^{er} juillet 2014, la 6^e réforme de l'Etat est une réalité. Pourtant, près de trois ans après l'annonce du transfert de certaines compétences vers les entités fédérées, force est de constater que la régionalisation des matières "santé" et "sociales" reste peu tangible pour les Bruxellois.

En Wallonie comme à Bruxelles, le choix a été fait de créer un organisme d'intérêt public (OIP) pour gérer les matières "santé" et "aide aux personnes". Alors qu'en Wallonie, l'Agence pour une vie de qualité (AViQ) existe depuis janvier 2016 déjà, l'administration Iriscare ne verra le jour que dans le courant de l'année 2018 à Bruxelles. Afin de permettre aux autorités fédérales d'assurer la continuité des services pour ces compétences, une période transitoire est prévue jusqu'au 1^{er} janvier 2019 mais, passé ce délai, les entités fédérées seront pleinement compétentes.

Un faux départ

C'est un euphémisme : Bruxelles est pour le moins discrète sur ses orientations politiques relatives aux nouvelles compétences. La Wallonie et la Flandre sont, elles, tour à tour "sorties du bois" sur leurs intentions en matière d'allocations familiales. Et le gouvernement wallon a annoncé sa volonté de créer une assurance autonomie obligatoire afin d'anticiper les défis du vieillissement, mesure en vigueur depuis plus de 10 ans déjà en communauté flamande.

Pour expliquer ce silence, les (nombreux) ministres bruxellois se retranchent derrière les études de faisabilité ou un plan santé... mais le collège réuni ne dévoile rien de ses intentions.

Pourtant, tout avait bien commencé à Bruxelles avec le passage d'une première ordonnance sur l'OIP bruxellois en octobre 2014. Ensuite, ce fut le calme plat pendant près de deux ans ! L'OIP bruxellois, dont la structure a été simplifiée (ça, c'est un bon point), n'est devenu réalité que récemment via un vote au parlement bruxellois le 10 mars dernier.

Logique schizophrénique

Bruxelles a une tuyauterie institutionnelle compliquée qu'il n'est pas aisé de comparer avec les autres régions. Quatre ministres aux couleurs politiques différentes sont en charge des compétences transférées ! Avec en prime, un ministre-Président qui chapeaute les travaux sur l'OIP. Pas facile d'avancer aussi rapidement que les régions voisines sur la concrétisation de la 6^e réforme.

Bruxelles comme capitale de l'Europe et synthèse de différentes communautés, c'est un enrichissement culturel. Mais dans la vie politique et plus particulièrement dans la prise de décision entre ministres santé d'une part et ministres des matières sociales d'autre part, c'est

un sérieux frein pour faire aboutir des initiatives et parvenir à une vision cohérente en faveur des Bruxellois... Iriscare en est un exemple malheureux.

Dans la question du "qui fait quoi ?" par exemple, les quatre ministres en question ont été confrontés à la répartition des compétences entre l'administration existante de la Cocom et l'OIP Iriscare. Là où la Wallonie a eu le bon sens de regrouper les compétences existantes et les nouvelles dans une institution unique (l'AViQ), Bruxelles a fait le

choix "politique" d'éclater ces compétences entre la Cocom et le futur Iriscare.

La logique ? En théorie, les compétences dites "régaliennes" (programmation, agrément, contrôle, financement des infrastructures) des secteurs de la santé et de l'aide aux personnes relèvent de la Cocom et, par extension, du collège réuni. De l'autre côté, les compétences "paritaires" liées aux individus et conclues via des conventions entre organismes assureurs (mutualités) et prestataires de soins, atterrissent-elles dans le giron d'Iriscare. Vous vous y perdez ? C'est normal, nous aussi !

Au-delà d'un système théorique extrêmement alambiqué, cette logique d'administration à deux têtes connaît de nombreuses exceptions que le politique a bien du mal à justifier... Par exemple, les maisons de repos, qui représentent plus de 80 % du budget santé transféré, seront quasi entièrement discutées dans la commission paritaire de l'OIP, allez savoir pourquoi.

Que ce soit clair, nous saluons cette centralisation des discussions au sein de la commission paritaire. Cela permet de faire remonter les besoins du secteur. Mais on peut déplorer que la logique n'ait pu être appliquée à d'autres matières stratégiques à Bruxelles, comme la santé mentale ou la première ligne d'aide et de soins.

Une administration unique distinguant les missions régaliennes et paritaires, n'était-ce pas plus simple et efficace ?

Une occasion manquée

Au-delà de la répartition schizophrénique des compétences entre Cocom et Iriscare, une double administration a un coût... Même si le collège réuni assure que les deux administrations partageront le même bâtiment et que des synergies seront prévues en termes de ressources humaines et d'informatique.

Une administration unique distinguant les missions régaliennes et paritaires, n'était-ce pas plus simple et efficace ? La question est logique et légitime aux yeux des bénéficiaires comme des acteurs de terrain. Mais puisque bon sens et politique sont parfois antinomiques, comment dès lors garantir l'alignement politique entre ces deux administrations ? Ne va-t-on pas épuiser l'administration et le secteur dans des concertations démultipliées sans fin ? Ne risque-t-on pas de perdre le citoyen bruxellois dans un dédale institutionnel ? N'a-t-on pas raté une opportunité de simplification, ou du moins une tentative de rationalisation de la machinerie institutionnelle bruxelloise ?

On peut regretter également que le gouvernement bruxellois n'ait pas prévu d'organe de monitoring budgétaire ou de veille stratégique pour assurer une certaine cohérence et une vision de la santé et du social à plus long terme. A ce jour, seul un service de monitoring budgétaire interne est prévu.

La route vers une administration double (Cocom/Iriscare) formée, informatisée et "alignée" semble encore bien longue, sans parler de la reprise opérationnelle des matières transférées. L'avenir nous dira si Bruxelles a accouché d'un mauvais compromis politique ou si elle

a posé les premiers jalons d'un système de soins bruxellois qui supportera l'exercice... d'une très probable 7^e réforme de l'Etat.

Xavier Brenez

Directeur général de l'Union nationale des mutualités libres.

■ Près de trois ans après la 6^e réforme de l'Etat, il est temps d'analyser sa mise en œuvre dans la capitale, en ce qui concerne les matières "santé" et "sociales". Une mise en œuvre laborieuse et non achevée.